

## **Règlement des jeux « Jeu concours - Bon cadeau »**

Législation Suisse

### **Article 1 : Organisateur**

La société Econoptic SA, dont le siège social est situé à Neuchâtel, inscrite au registre du commerce du canton de Neuchâtel sous le numéro TVA CHE-380.261.431 organise un jeu concours sans obligation d'achat intitulé « Jeu concours - Bon cadeau » selon les modalités décrites ci-après.

### **Article 2 : Durée du concours**

Le jeu concours se déroulera du 4 décembre 2024 à 15h au 26 décembre 2024 à minuit

### **Article 3 : Conditions de participation**

Le jeu est ouvert à toute personne physique résidant en Suisse, âgée de plus de 18 ans. Les mineurs peuvent participer sous la responsabilité et avec l'accord de leurs représentants légaux.

Un seul bon cadeau sera attribué à une seule personne après un tirage au sort. La participation au jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Toute violation du règlement entraînera l'annulation de la participation.

### **Article 4 : Modalités de participation**

Pour participer, il faut détenir un compte Instagram ou Facebook valide respectant les conditions d'utilisation de ces plateformes.

Chaque participant doit :

1. Suivre le compte Instagram ou Facebook de l'organisateur (@XXXopticiens).
2. Aimer la publication du concours.
3. Taguer au moins deux amis dans les commentaires.

Les participants peuvent doubler leurs chances en partageant le post en story. Toute participation incomplète ne sera pas prise en compte.

L'organisateur se réserve le droit de vérifier l'exactitude des informations fournies.

### **Article 5 : Sélection du gagnant**

Le gagnant sera désigné par tirage au sort informatique le 27 décembre 2024 via l'outil AppSorteos ou Comment Picker ou via tableur. Le gagnant sera contacté via message privé sur Instagram ou Facebook.

L'organisateur se réserve le droit de vérifier l'identité et la conformité des participations.

### **Article 6 : Dotation**

Le gagnant recevra un bon d'achat de 200 CHF valable pour l'achat d'une paire de lunettes dans la boutique Econoptic SA, située à Neuchâtel Faubourg du Lac 9. Ce bon est valable 1 année.

### **Article 7 : Récupération du lot**

Le gagnant doit :

1. Envoyer ses coordonnées complètes (nom, prénom, adresse, e-mail) par message privé.
2. Se présenter à la boutique avec une pièce d'identité pour récupérer son bon.

Le bon peut être envoyé par e-mail si le gagnant réside en dehors de la région. En cas de participation d'un mineur, la remise du lot se fera en présence de son représentant légal.

Le lot n'est pas échangeable ni remboursable.

### **Article 8 : Limitation de responsabilité**

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de :

- Non-réception de messages électroniques.
- Problèmes techniques sur les plateformes Instagram ou Facebook.

### **Article 9 : Modifications et prolongations**

L'organisateur se réserve le droit de prolonger, écourter ou modifier le jeu en cas de nécessité.

## **Article 10 : Données personnelles**

Les données personnelles collectées dans le cadre du jeu sont traitées conformément à la législation suisse sur la protection des données (Loi fédérale sur la protection des données, LPD). Elles seront utilisées uniquement pour le tirage au sort et l'attribution du lot.

Le participant peut exercer ses droits d'accès, de rectification ou de suppression en envoyant un e-mail à l'adresse suivante : [info@econoptic.ch](mailto:info@econoptic.ch)

## **Article 11 : Litiges**

Le présent règlement est soumis à la législation suisse. En cas de contestation ou de litige, et à défaut d'accord à l'amiable, les tribunaux du siège de l'organisateur seront compétents.